

## La contribution du CIHEAM à la recherche agronomique méditerranéenne

Février R.

*in*

Casas J. (ed.).

La recherche agronomique dans les pays du bassin méditerranéen

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1988-III

1988

pages 187-190

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI01.0885>

To cite this article / Pour citer cet article

Février R. **La contribution du CIHEAM à la recherche agronomique méditerranéenne.** In : Casas J. (ed.). *La recherche agronomique dans les pays du bassin méditerranéen.* Montpellier : CIHEAM, 1988. p. 187-190 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1988-III)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

---



---

# La contribution du CIHEAM à la recherche agronomique méditerranéenne

Raymond FEVRIER

*Secrétaire Général du CIHEAM*

---



---

Le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes a été créé pour améliorer la qualification des cadres des pays méditerranéens dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Il est donc clair que la «fonction recherche», si importante soit-elle, ne peut être une fin en soi, mais est à relier à notre mission générale au service du développement des pays membres.

La création du CIHEAM ayant expressément visé la coopération entre les nations méditerranéennes, les programmes de recherche du Centre et des instituts qui le composent, doivent donner une priorité aux actions susceptibles de favoriser une telle coopération (recherche en réseaux, analyses comparées, études globales sur l'ensemble méditerranéen).

Cette préoccupation est encore plus affirmée depuis quelques années, l'élargissement du CIHEAM aux pays du Sud permettant de réunir la plupart des Etats méditerranéens et constituant un lieu privilégié du dialogue Nord-Sud.

La politique scientifique du CIHEAM se développe sous l'égide du Conseil d'Administration et avec l'aide du Comité Consultatif Scientifique chargé de donner son avis sur les orientations de nos programmes.

Ces derniers sont mis en oeuvre à deux niveaux :

- d'une part celui des instituts composant le CIHEAM,
- d'autre part celui du Secrétariat Général.

---

## I - L'activité scientifique des Instituts

---

Cette activité répond à un double objectif :

Le premier correspond à celui de toute institution d'enseignement supérieur à savoir la pratique de la recherche comme composante essentielle des missions de ses membres. Les enseignants permanents des instituts et les professeurs extérieurs qui y sont accueillis pour une durée significative -en année sabbatique par exemple- ont une activité naturelle de recherche destinée à approfondir leurs connaissances pour améliorer leurs enseignements.

Les stagiaires des instituts participent eux-mêmes à ce mouvement par les thèses de *Master of Science* qui sont préparées sous la direction des professeurs des instituts, souvent en collaboration avec les universités et établissements d'origine.

Sous certaines conditions ces stagiaires de deuxième année peuvent effectuer leurs recherches dans un autre institut que l'IAM où ils

ont effectué leur première année, exprimant ainsi cette volonté de coopération qui sous-tend le CIHEAM.

Le second objectif permanent de nos instituts et qui constitue leur spécificité par rapport aux institutions nationales est lié à leur statut de composantes d'une institution internationale. Ceci les amène non seulement à accueillir en leur sein des enseignants-chercheurs et des stagiaires des différents pays membres, mais surtout à orienter leurs programmes de recherche en fonction des besoins de ces pays et à organiser leurs actions en privilégiant le mode coopératif.

Les programmes de chaque institut sont définis annuellement dans le cadre d'une concertation entre les responsables des instituts et le Secrétariat Général et ils font l'objet de décisions du Conseil d'Administration.

Les différents IAM ont des champs de recherche privilégiés qui tiennent compte de leur histoire, de leur potentiel et des orientations qui leur sont assignées. Ainsi l'IAM de Bari s'est spécialisé sur les problèmes d'irrigation alors que l'IAM de Montpellier est orienté sur les aspects socio-économiques du monde agro-alimentaire et rural. Cette spécialisation n'exclut pas des collaborations, au contraire. Ainsi pour en rester aux cas des deux instituts cités, les problèmes socio-économiques de l'irrigation font l'objet d'une action concertée entre Montpellier et Bari. De même la spécialisation de l'IAM de Saragosse -sur les productions animales, les sélections végétales et l'aménagement de l'espace rural- se prête à des collaborations tant avec l'IAM de Montpellier qu'avec le nouvel institut créé à Chania dont les activités sont orientées vers l'étude des cultures protégées et de la forêt.

Au-delà de ces relations, les instituts du CIHEAM ont vocation à développer des missions de coopération avec différentes institutions de recherche des pays membres. Cela prend la forme, dans certains cas, de programmes bilatéraux - comme celui qui associe le *Water Research Center* du Caire et l'IAM Bari- mais plus généralement de réseaux de recherche réunissant plusieurs centres et équipes du Bassin Méditerranéen.

Cette activité de **recherche en réseaux** est essentielle pour la réalisation de notre mission et elle est à ce titre encouragée par le Secrétariat Général.

Les différents réseaux, à l'image des programmes propres des instituts sont différenciés selon les activités dominantes de chacun.

#### **IAM Bari :**

- utilisation des eaux saumâtres (en liaison avec AGRIMED)
- irrigation de complément des grandes cultures
- création d'une banque de données de projets d'irrigation.

#### **IAM Montpellier :**

- agriculture familiale comparée (RAFAC)
- économie et géopolitique des échanges de céréales et d'oléoprotéagineux en Méditerranée-EGECOM- (en collaboration avec l'INRA)
- intensification de la céréaliculture par l'association agriculture-élevage (avec l'INRA et l'ICARDA)
- socio-économie de l'irrigation (avec l'IAM-B et AGRIMED)
- élevage caprin (sous-réseau FAO-AGRIMED)

#### **IAM Saragosse :**

- amandier (GREMPA)
- tables des valeurs fourragères
- races ovines
- sélection de céréales et de légumineuses à graines (avec la CEE et l'ICARDA)
- lapins

Comme on le voit plusieurs de ces réseaux ne sont pas propres au CIHEAM mais ont été mis en place en accord avec d'autres institutions internationales (FAO, CEE) ou en concertation avec elles, notamment pour le programme AGRIMED.

---

## **II - L'activité scientifique du Secrétariat Général**

---

En plus de ses tâches de coordination des activités des instituts et notamment du soutien apporté au développement des réseaux de recherche, le Secrétariat Général s'efforce de jouer un rôle d'animation et de communication auprès des appareils nationaux de recherche des Etats membres et auprès des autres institutions internationales dont il est le correspondant.

Un exemple significatif peut en être donné dans le programme de coopération associant la Yougoslavie, la Communauté Européenne et le

CIHEAM. Dans le cadre des relations entre la CEE et les pays tiers méditerranéens, un programme-cadre a été défini entre Bruxelles et les autorités Yougoslaves, le CIHEAM étant chargé de sa mise en oeuvre dans son champ de compétences. Chaque année un comité réunissant les trois partenaires fait le point sur la réalisation de ce programme et arrête les actions à engager pour l'année à venir.

Cet exemple montre que le CIHEAM peut jouer un rôle d'autant plus efficace que son action s'inscrit dans le cadre d'une coopération bien définie et acceptée par ses Etats membres.

Les Etats méditerranéens ont besoin de développer leur agriculture et doivent pour atteindre cet objectif, disposer de techniques efficaces et appropriées à leurs conditions écologiques, économiques et sociales ; mais la plupart d'entre eux ne disposent que de moyens scientifiques limités pour diverses raisons : la taille des pays - les difficultés financières des budgets nationaux - le nombre réduit de chercheurs formés - l'équipement insuffisant des laboratoires - l'isolement par rapport à la communauté scientifique internationale. En outre, la spécificité de nombreux problèmes de l'agriculture méditerranéenne, ne permet pas d'utiliser aisément les techniques mises au point dans des pays plus avancés : si l'agriculture irlandaise peut utiliser les techniques agricoles britanniques, la Tunisie ne trouve pas, dans les pays du Nord de l'Europe, des techniques adaptées à ses problèmes. De nombreuses transpositions se sont révélées inopérantes.

Le CIHEAM estime qu'une valorisation notable des efforts de l'ensemble des équipes nationales pourrait être obtenue en facilitant les contacts et les collaborations. En effet, on sait que le progrès scientifique est le fruit de la coopération et de la confrontation mutuelle ; on doit constater que, pour des raisons financières et politiques, les contacts entre chercheurs méditerranéens sont insuffisants et cette situation peut expliquer la moindre efficacité de chercheurs qui travaillent dans nos douze pays.

Ainsi le CIHEAM n'a pas l'ambition d'être la 13<sup>ème</sup> puissance scientifique de notre communauté méditerranéenne ; il n'a pas le désir - ni les moyens - de se substituer aux programmes des institutions scientifiques des pays membres. En revanche, il a l'ambition de faciliter les contacts, de permettre aux différentes équipes

nationales ayant des préoccupations analogues de s'informer sur leurs projets, sur leurs méthodes, sur leurs résultats. Cette concertation devrait permettre d'améliorer leur efficacité propre, d'effectuer des travaux et des publications en commun. L'expérience d'une telle démarche a montré son efficacité au sein des Communautés européennes : le CIHEAM a une ambition analogue pour la région méditerranéenne où le besoin est plus pressant.

Des démarches voisines sont effectuées par d'autres organisations internationales. Quand elles concernent des thèmes intéressant la Méditerranée, le CIHEAM veut y apporter sa contribution au lieu de créer des systèmes parallèles et donc concurrents.

Voici deux autres exemples de cette politique :

La FAO anime le groupe *Silva Mediterranea*. Certains Etats membres du CIHEAM éprouvèrent des difficultés financières pour envoyer leurs experts à ces réunions, le CIHEAM a accepté d'assumer cette charge financière ; il participe en tant que tel à l'élaboration des programmes de *Silva Mediterranea* et organisera, avec le groupe de la FAO un colloque sur les problèmes forestiers.

La CEE, dans le cadre de la coordination de la recherche agronomique (article 41 du Traité de Rome) a créé un Comité sur l'agriculture méditerranéenne (AGRIMED). Ce comité a défini un certain nombre de thèmes de recherches auxquels participent les experts des douze Etats membres de la CEE. Or, la plupart de ces thèmes intéressent les chercheurs des pays méditerranéens non-membres de la CEE (Yougoslavie, Turquie, Liban, Egypte, Tunisie, Algérie, Maroc). Plutôt que de créer des groupes rassemblant les experts de ces pays autour des mêmes thèmes, il a paru logique, à la CEE et au CIHEAM, de rassembler dans les mêmes réseaux les chercheurs des deux groupes, ce qui présente le double avantage d'éviter les pertes de temps aux experts qui relèvent des deux ensembles et d'enrichir la discussion par des points de vue différents.

Mais il est des cas où c'est le CIHEAM qui prend des initiatives (ex. : réseau sur la culture de l'amandier) qui peuvent être étendues à d'autres organisations.

L'activité scientifique ne se limite pas à la création et au fonctionnement de réseaux. Elle s'exprime

également par l'organisation de séminaires méditerranéens, qui peuvent constituer le point de départ d'une coopération intra-méditerranéenne sous forme de réseaux, ou qui permettent de faire le bilan de l'activité de réseaux existants.

Parmi les séminaires récents citons :

- **Le pin d'Alep**, Tunisie 1985
- **L'élevage du porc**, Belgrade 1986
- **Le coton en Méditerranée et au Moyen-Orient**, Montpellier 1986

Sont en projet des séminaires consacrés à :

- **L'élevage avicole méditerranéen**, Belgrade novembre 1987
- **L'utilisation des eaux salées en irrigation**, Le Caire, novembre 1987
- **L'économie de l'olivier**, Tunis 1987
- **La digestion chez le dromadaire**, Ouargla 1988.

L'activité scientifique s'exprime enfin par une politique de publication. Le CIHEAM dispose pour cela d'un instrument privilégié avec le titre *Options Méditerranéennes* qu'il édite. Initialement conçue sous forme de revue périodique *Options Méditerranéennes* est devenue un support de publication des activités de recherche du CIHEAM : actes de colloques, synthèses de travaux de réseaux, résultats des programmes de recherche. Parmi les dernières publications citons les comptes rendus des colloques organisés dans le

cadre du GREMPA (Réseau sur l'amandier), 1984-1985, sur *Le pin d'Alep et le Pin Brutia dans la sylviculture méditerranéenne*, 1986, sur les *Céréales et produits céréaliers en Méditerranée*, 1986.

C'est dans *Options Méditerranéennes* que paraissent les actes du présent séminaire sur la recherche agronomique dans le Bassin Méditerranéen, qui devront être suivis par l'édition du séminaire consacré à la formation agronomique.

Au-delà de cette publication propre, le CIHEAM est ouvert à une collaboration avec d'autres supports de publication. Il envisage par exemple d'apporter son concours à l'édition d'une revue consacrée aux forêts méditerranéennes.

Cette ambition de constituer, en quelque sorte, une communauté scientifique méditerranéenne, ne vise pas à former un ensemble clos, ni à créer une force qui s'oppose à d'autres. Bien au contraire, nous pensons que la région méditerranéenne peut redevenir un foyer d'une certaine culture scientifique, comme elle le fut dans le passé, et que, un niveau satisfaisant atteint, elle pourra coopérer (au vrai sens du terme) avec la communauté scientifique internationale. L'expérience prouve en effet qu'en matière scientifique, comme par ailleurs, on ne reçoit que si l'on donne.